

Décision

Générale

colonial

Décision n° 988 04/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
4 août 1953Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour, par anticipation, pour. Tananarive(Madagascar) est accordé à Mme Ramanana, épouse d'un agent contractuel du Service des Travaux publics de la Côte Française des Somalis. Mme Ramanana k (Berthe)

voyagera

accompagnée de ses trois enfants, âgés respectivement de 6 ans, 3 ans et 9 mois, par la voie aérienne (Aigle-Azur, 3e catégorie), groupe IV.